



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20230125-DEL2023002-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **01 FEV. 2023**

Publié le : **01 FEV. 2023**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.002

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 18 janvier, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, GILDO VIERA A GILDAS QUIQUEMPOIS, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A PIERRE BARROS, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

ABSENTE : DJAMILA AMGOUD

Blaise ETHODET-NKAKE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISE EN OEUVRE DES PERMANENCES DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES-FRANCE VICTIMES 95 AU CENTRE SOCIAL AGORA POUR L'ANNEE 2022

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 22 janvier 2002, relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles – CIDFF ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre par le CIDFF de permanences d'accès aux droits et d'aide aux victimes en date du 22 février 2016 ;

Considérant le choix de la ville de Fosses dans les domaines de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes et son besoin de disposer sur son territoire de permanences de professionnels qualifiés dans les domaines de l'information juridique et du soutien psychologique spécialisé en victimologie pour accompagner les publics visés par ces actions ;

Considérant que l'action du CIDFF fait l'objet d'un soutien de la CARPF dans la perspective de renforcer et pérenniser la présence de l'association sur le territoire communal ;

Considérant que dans ce cadre, le coût de ces permanences s'élève à 10 395 € pour l'année 2022 ;

Considérant l'avis favorable de la commission population du jeudi 12 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à l'association CIDFF la subvention de 10 395 € ;
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y référant.
- **DIT** que les dépenses sont affectées au compte nature 6574 à la fonction 524.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Blaise ETHODET-NKAKE